

COMITE DE PILOTAGE – RECIFS ARTIFICIELS EN CHARENTE-MARITIME

Compte rendu de la réunion du 2 avril 2012

POINTS ABORDÉS :

1. Présentation du nouveau calendrier prévisionnel pour la réalisation du projet
2. Choix d'un nom pour le projet
3. Présentation du plan de financement
4. Sélection des prestataires pour réaliser les études de références + dossier administratif

Liste des personnes présentes

Représentants usagers :

Michel CROCHET (*pêcheurs professionnels / Président du CRPMEM Poitou-Charentes*)

Patrice BLAISE (*plongeurs sous-marin / Président CODEP 17*)

Laurie DURAND (*pêcheurs professionnels / chargée de missions CRPMEM Poitou-Charentes*)

André DECHENE (*plaisance, pêche loisir / représentant UNAN 17*)

Représentants institutionnels :

Marie BOURLEYRE (*Conseil Général 17*)

Yann-Vari MANDARD (*DDTM 17 cultures marines*)

Amélie PERRAUDEAU (*Programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche*)

Guillaume PAQUIGNON (*Mission parc naturel marin / Chargé de missions*)

Représentants scientifiques :

Jean-Pierre LÉAUTÉ (*Ifremer La Rochelle*)

CREAA :

Philippe BLACHIER (*Directeur*)

Cédric HENNACHE (*Chargé d'études*)

Cédric Hennache rappelle que le projet d'immersion de récifs artificiels en Charente-Maritime est un projet expérimental destiné à acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser, à l'avenir, un projet opérationnel au large de nos côtes répondant aux caractéristiques physiques, biologiques et socio-économique de la Charente-Maritime. Cette expérimentation est indispensable pour la mise en place d'une gouvernance et d'un mode de gestion adapté.

Le porteur de projet pressenti lors du dernier COPIL, à savoir le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins est confirmé. Le CREAA assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération et assistera le CRPMEM – Poitou-Charentes dans la mise en place de cette immersion.

Il a fallu trouver d'autres pistes pour concrétiser ce projet, sachant que l'axe 3 du FEP visé initialement pour sa réalisation n'avait plus de disponibilité financière.

1 - Présentation du nouveau calendrier prévisionnel

Afin de faciliter la mise en place du projet et la recherche de partenaires financiers, le projet initial a été divisé en 3 phases distinctes qui feront chacune l'objet d'une recherche de financement propre.

- ⇒ Avril 2012 – fin 2013 : Etats de référence + réalisation du dossier réglementaire (cf. §4)
- ⇒ Année 2014 : Fabrication et immersion des modules
- ⇒ 2015 – 2019 : 5 ans de suivi scientifique post-immersion

2 - Choix d'un nom pour le projet

Afin de pouvoir identifier le projet dans les différents dossiers et auprès du grand public, il a été jugé nécessaire de le définir par un acronyme.

Cédric Hennache propose 2 noms

R.E.C.I.F pour Récifs artificiels Expérimentaux en Charente-Maritime Immergés pour la Faune Marine

E.R.I.C pour Expérimentation de Récifs artificiels Immergés en Charente-Maritime.

La première proposition fait tout de suite l'unanimité. Toutefois d'après certains membres du COPIL il pourrait prêter à confusion par rapport à d'autres projets existants. Il est donc décidé de le renommer en R.E.C.I.F 17 pour bien identifier la région du projet à savoir la Charente-Maritime, et de remplacer Charente-Maritime pour le C par Chardonnière, nom du secteur où seront mises en place les structures.

Le nom **R.E.C.I.F 17** pour Récifs artificiels Expérimentaux de Chardonnière Immergés pour la Faune marine en Charente-Maritime est donc choisi pour identifier ce projet.

3 - Plan de financement

Cédric Hennache présente le coût prévisionnel (fig 1) de cette première étape du projet. Il indique que certains coûts sont réels pour les actions où le prestataire est déjà identifié (étude biosédimentaire et ichtyologique) mais que d'autres coûts sont des moyennes des devis reçus des différents prestataires qui seront choisis aujourd'hui.

Concernant la maîtrise d'œuvre du CREAA présentée hors salaire, Marie Bourleyre pense qu'il pourrait être intéressant de prévoir le salaire 2013 du chargé d'étude pour ce poste sachant que le Département finance déjà ce poste pour l'année 2012 et qu'il n'y a aucune garantie de reconduction pour l'année 2013. Philippe Blachier pense que cela pourrait être difficile d'évaluer les coûts réels sachant que le chargé d'étude travaille également sur d'autres projets que les récifs artificiels. Dans ce cas il faudrait également évaluer la participation de la région au niveau des coûts de fonctionnement du CREAA pour ce projet. Cela risque de nécessiter la réalisation d'un nouveau plan de financement déjà compliqué à mettre en place.

REGLEMENTAIRE	15 533,00
notice d'incidence + dossier concession	15 533,00
COMMUNICATION	21 064,50
film (5 mn)	18 010,00
site internet	3 054,50
ETUDES	61 569,26
biosédimentaire	25 319,00
géophysique	14 486,40
ichtyologique	21 763,86
MAITRISE D'OUVRAGE CREAA (hors salaire)	5 000,00
1 stagiaire, frais de déplacement, petit matériel ...	5 000,00
DIVERS	10 316,68
complément d'études de référence (10% total précédent) (si nécessaire)	10 316,68
TOTAL	113 483,44

Fig 1 : coût prévisionnel

Amélie Perraudau présente ensuite le montage financier dans le détail. Une partie du projet est éligible au FEP axe 4. Tous les aspects réglementaires obligatoires ne sont quant à eux pas éligibles, c'est cette part qui serait financée par les collectivités. D'autre part, sachant que le financement axe 4 du FEP est géré par le Pays Marennes Oléron et doit s'inscrire dans un projet de territoire. Le montant du financement FEP est proratisé en fonction du nombre de bateaux de pêche immatriculés à Marennes ou à Oléron.

Afin de compléter la maquette financière les collectivités territoriales ont été sollicitées. Pour le moment le Département s'est engagé oralement sur un montant de 20 000 euros, la région est informée du programme et attend une sollicitation officielle avant de se prononcer. La plupart des Communautés de Communes côtières ont été rencontrées par le CRPMEM-PC et sont intéressées par ce projet. Aucune ne s'est pour le moment prononcée sur un montant de participation financière.

A propos des montants prévisionnels présenté, Michel Crochet s'étonne que les CdC de Marennes et d'Oléron soient moins sollicitées financièrement que les autres. Amélie Perraudau explique que ces 2 CdC porte déjà l'axe 4 du FEP et participe donc au cofinancement à travers l'animation et la mise en œuvre de ce programme. Il est cependant tout à fait possible de réorganiser cette maquette et de mettre un montant total qui sera financé par les CdC. Il faudra voir au cas par cas le montant de la participation de chacune d'elle dans le cadre de ce projet sachant que Marennes et Oléron interviennent déjà dans ce projet sous couvert du programme axe 4 du FEP.

Amélie Perraudau indique qu'il y a eu un avis favorable de principe lors de la dernière commission qui a eu lieu à la fin du mois de mars. L'avis officiel définitif sera donné lors de la prochaine commission début juillet. Pour se faire, il faudra compléter le dossier avant début juin avec des lettres d'intention des différents partenaires financiers s'engageant sur un montant dans le cadre de ce projet. Elle propose de faire une note pour le CRPMEM-PC afin de préparer les RDV à venir pour solliciter les partenaires.

Jean-Pierre Léauté se demande si les mêmes financeurs seront sollicités de nouveau pour les prochaines étapes du projet ou si un autre axe du FEP pourrait être envisagé à ce moment là ? La nouvelle programmation du FEP est prévue pour le 1er janvier 2014. Ce sera d'ailleurs non plus le FEP mais le FEAMP. Il est tout à fait possible de solliciter ce nouveau programme pour les étapes à venir, d'autant plus que les récifs artificiels semblent clairement identifiés dans les différents objectifs. Marie Bourleyre propose de solliciter dès aujourd'hui les services concernés afin de s'assurer que ce projet sera bien identifié dans la programmation à venir au niveau régional.

Patrice Blaise informe le COPIL qu'il est possible de valoriser le bénévolat afin de gonfler le budget et solliciter davantage de subvention. L'idée est intéressante et pourra être reprise notamment pendant la phase de suivi qui fera appel en partie à des plongeurs bénévoles.

4 - Sélection des prestataires

Les études de référence permettront de comparer l'évolution de divers aspects du site avant et après la mise en place des récifs.

4.1 Réalisation du dossier réglementaire

Ce dossier est indispensable pour demander l'autorisation d'occupation du DPM en dehors des ports auprès des autorités compétentes. Il comprend non seulement le dossier de demande de concession mais aussi la notice d'incidence indispensable sachant que le site d'immersion est incluse dans une zone Natura 2000. Des devis ont été demandés auprès de 4 bureaux d'étude identifiés à l'été 2011.

Cédric Hennache présente brièvement les propositions techniques et financières de chacun d'eux. Malgré une proposition de prix au dessus de la moyenne (16 443,80 € TTC), l'ensemble du COPIL s'accorde à choisir le bureau d'étude CREOCEAN en raison de sa proximité régionale et de sa très bonne connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire des pertuis charentais. CREOCEAN a déjà travaillé pour l'Agence des Aires Marines protégées dans le périmètre du futur parc naturel marin afin de faire des inventaires biologiques et une analyse écologique des habitats marins patrimoniaux en 2010-2011. La société a déjà à sa disposition beaucoup de données utiles qui serviront à l'élaboration de ce dossier.

4.2 Etude halieutique

Cette étude consiste à identifier la population de poissons initialement présente sur le site. Elle sera réalisée par le CREAA qui a les compétences techniques nécessaires avec l'assistance d'un pêcheur de la Cotinière qui mettra son bateau et ses connaissances à disposition. Cette étude aura lieu durant l'été 2013. Les détails ne sont pour le moment pas encore définis, mais il est éventuellement envisagé de mettre l'accent sur l'identification des juvéniles présents sur le site.

4.3 Etude biosédimentaire

L'objectif est de caractériser le sédiment et l'endofaune associée au site d'immersion. Ce travail sera réalisé par l'Université de La Rochelle et l'équipe de Pierre-Guy Sauriau, en suivant le protocole DCE,

entre mai et septembre 2012. 2 jours de campagne de prélèvement sont prévus et environ 5 mois d'analyse des échantillons en laboratoire.

4.4 Etude géophysique

Ce travail permettra de caractériser finement la bathymétrie et le type de sédiment sur l'ensemble de la concession et de mettre en évidence d'éventuelles modifications liées à l'installation de récifs en réitérant cette étude les années suivant l'immersion. Des devis ont été demandés auprès de 4 prestataires pour réaliser cette opération.

Cédric Hennache présente les différentes prestations qui sont relativement proches au niveau du matériel et de techniques utilisées. Après réflexion et délibération, les membres du COPIL s'accorde à choisir CREOCEAN pour réaliser le travail bien que certains aspects tel que les vérités terrain par prélèvements n'aient pas été évoqué dans leur proposition. Les raisons invoquées sont la proximité de la société du site d'immersion et la cohérence régionale souhaitée dans ce projet depuis sa mise en place. D'autre part, la proposition financière (13 887,80 € TTC) est légèrement inférieure à la moyenne.

CREOCEAN est donc choisi pour réaliser le dossier réglementaire et l'étude géophysique. Sachant que cette société a récupéré les 2 lots, le COPIL pense qu'un ajustement des coûts est envisageable, en apportant des précisions notamment au niveau de l'étude géophysique si nécessaire. Philippe Blachier contactera le Directeur Jean-Marc SORNIN, afin de discuter de cet aspect.

4.5 Site Internet

L'aspect communication sur le projet est très important, comme on peut le voir dans le projet à Marseille. Il est essentiel d'avoir une plate-forme d'échanges sous forme de site internet afin d'informer l'ensemble des acteurs et des usagers ainsi que la population. Le but est de faire « sortir » les récifs hors de l'eau, de proposer des photos, des vidéos et d'informer sur l'évolution du projet. C'est un puissant outil pédagogique de sensibilisation au milieu marin.

2 prestataires ont été contactés, la mise en place d'un tel site qui pourra évoluer en même temps que le programme est évalué à 3 000 euros. L'ensemble des membres du COPIL est d'accord pour réaliser un site ludique et convivial qui soit attrayant. Un des deux prestataires semble davantage répondre à ce critère puisqu'il a aussi des compétences de création-graphique.

Sachant que le CRPMEM-PC est le porteur du projet, il sera également propriétaire du site. Laurie Durand précise qu'un site internet du CRPM est en cours d'élaboration. Il serait peut être intéressant de prendre contact avec la société qui réalise ce projet afin d'avoir une proposition de leur part pour réaliser le site sur les récifs en plus de celui du Comité des Pêches

4.6 Film

Tout comme le site internet la réalisation d'un film, qui va suivre le projet du début à la fin, est un excellent moyen de communication auprès du public. L'idée est de réaliser un film de 5 mn à chaque étape du projet et de pouvoir réaliser un documentaire de 26 mn à la fin du projet présentant la chronologie et le résultat final de cette expérimentation. 2 prestataires ont été contacté pour réaliser

ce travail ; un réalisateur animalier et le réalisateur qui a réalisé quelques films pour l'aquarium de La Rochelle. Les 2 prestations semblent proches mais le tarif varie de 13 000 à 23 000 euros. Yann-Vari Mandart et Patrice Blaise donne chacun le nom d'un autre réalisateur. Ces deux autres réalisateurs seront rapidement contacté par Cédric Hennache afin d'avoir une proposition pour ce projet.

Le COPIL estime à 15 000 euros le montant à allouer à cette action dans le cadre du projet RECIF 17

Conclusions synthétiques du compte-rendu du COPIL

Nouvelle organisation du projet	Le projet initial a été divisé en 3 étapes distincte qui feront chacune l'objet d'une demande de financement propre.
Choix d'un nom de projet	RECIF 17
Recherche de partenaires	Rencontrer rapidement les collectivités territoriales pour finaliser le dossier FEP début juin au plus tard. Amélie Perraudeau réalisera une note pour le CRPMEM-PC dans ce but.
Sélection des prestataires	CREOCEAN est retenu pour les 2 lots : étude géophysique et dossier réglementaire. Un ajustement des coûts leur sera demandé
Site internet	Contacteur la société qui réalise le site internet du CRPMEM-PC afin de voir les possibilités pour faire en plus le site du projet RECIF 17
Film	Contacteur 2 nouveaux réalisateurs pour le film avec un budget maximum fixé aux alentours de 15 000 euros